

Projet Associatif

2021 / 2025



20, rue Ribera 75016 PARIS
Tel : 01 42 24 91 79
Fax : 01 45 24 62 78
ljh@lesjoursheureux.asso.fr

Association reconnue d'utilité publique

www.lesjoursheureux.asso.fr

SOMMAIRE

Préambule / p.02

1 - Son histoire, ses buts / p.03

2 - Ses réalisations / p.03

3 - Son organisation et son fonctionnement / p.04

4 - Le diagnostic du projet associatif 2016-2020 / p.05

5 - Ses orientations stratégiques / p.05

6 - Sa charte / p.08

PRÉAMBULE

Le projet associatif est un document qui explicite les orientations à moyen terme de notre association. Il est actualisé tous les cinq ans pour demeurer adapté tant aux besoins des personnes déficientes intellectuelles qu'elle accompagne qu'à l'environnement social et administratif.

Le présent document fait suite à la version 2016-2021. Il est le fruit d'un travail collectif et approfondi qui a associé les familles, des personnes accueillies, les administrateurs, les directeurs et des salariés de nos établissements. Tous méritent nos remerciements pour leur implication.

Forte de ses 50 ans d'existence, l'association Les Jours Heureux entend conserver toute ses valeurs dans un contexte qui évolue sans cesse.

1 - SON HISTOIRE, SES BUTS

L'association Les Jours Heureux est née au début des années 70, de l'initiative de plusieurs parents parisiens qui se souciaient du sort qui serait réservé, après leur disparition, à leurs enfants, jeunes adultes déficients intellectuels qui vivaient à leur domicile. En effet, ils se trouvaient face à une carence importante de places en établissements d'hébergement, notamment en Ile de France. Devant ce constat, ces familles décidèrent de fonder une association qui pourrait créer et gérer un établissement offrant à leurs enfants un accompagnement adapté et une qualité de vie familiale et digne.

Les Jours Heureux, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 13 décembre 1972 (J.O. du 5 janvier 1973), a été reconnue d'utilité publique le 3 décembre 2014 (J.O. du 05 décembre 2014).

L'association est membre de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) et est associée à l'association Les Papillons blancs de Paris.

1-1 - Ses buts sont définis dans ses statuts

- Venir en aide aux familles d'enfants mineurs ou majeurs déficients intellectuels par des informations et des conseils, promouvoir et mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement intellectuel, moral et physique de ceux-ci.
- Créer et gérer des établissements et services appropriés pour personnes déficientes intellectuelles ayant pour objectifs leur hébergement, leur accompagnement, l'aide à l'autonomie, l'insertion sociale, l'accès au travail, à la culture, aux loisirs, ...

1-2 - Sa charte fixe son éthique et inspire son action

Les familles, ou les représentants légaux, et les membres du personnel s'engagent à en respecter l'esprit et les règles édictées.

2 - SES RÉALISATIONS

L'histoire des Jours heureux se confond avec celle de ses établissements créés ou repris au cours des années. Elle révèle l'évolution de la réponse que l'association apporte à des besoins qui évoluent.

L'association a ouvert successivement cinq foyers d'hébergement et de vie, entre 1977 et 1994, à Nanterre (Hauts de Seine), Sartrouville (Yvelines) et Paris XII^{ème}, XIII^{ème} et XV^{ème}.

Elle a ensuite ouvert, en 1996, à Epinay sur Orge (Essonne) une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), et en 2001 à Paris XIII^{ème} un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), deux établissements qui répondent aux besoins nés du vieillissement des personnes déficientes intellectuelles.

En 2011, le foyer de vie de Sartrouville a été reconstruit, dans la même agglomération, et transformé en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Les Jours Heureux ont été sollicités pour reprendre, en 2001 l'association des Foyers du XVII^{ème} à Paris, en 2002 une Maison d'Accueil Spécialisé à Noisieu (Val de Marne), en 2015 un établissement dont le projet avait été initié par l'association Les Amis de Pénélope, comprenant un Foyer d'Accueil Médicalisé, un foyer de vie et un Centre d'Activité de Jour à Paris XV^{ème}, et en 2019 un Centre d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP Paris-Nord) à Paris XVIII^{ème}, précédemment géré par l'association Les Papillons blancs de Paris. En 2017, le foyer d'hébergement administré par le foyer J.L. Calvino, Paris XVI^{ème}, a été délocalisé dans un ensemble de 8 studios, à Paris XV^{ème}.

L'association possède une maison de vacances, dans la Sarthe, utilisée tout au long de l'année, soit par les établissements pour des séjours à effectif réduit appelés « transferts », soit l'été pour des séjours de vacances adaptées organisées (VAO), depuis que l'association a reçu en 2015 l'agrément pour le faire.

En 2021, l'association offre 580 places dans ses 22 établissements ou services orientés vers l'hébergement ou l'accueil de jour et gère une file active de 250 enfants au CAMSP. Elle emploie près de 650 salariés.

3 - SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT

Gestionnaire d'établissements médico-sociaux, Les Jours Heureux inscrivent leur action dans la politique que mènent les pouvoirs publics en faveur des personnes handicapées mentales. La plus grande partie de son financement vient de fonds publics attribués par les conseils départementaux ou l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS IdF).

L'assemblée générale qui regroupe les familles et les amis des personnes accueillies qui ont fait le choix d'adhérer à l'association, se prononce sur les rapports moral et financier de l'association, celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'année suivante et élit des administrateurs.

Le conseil d'administration, garant du respect de la charte élaborée, met en œuvre le projet associatif, définit la politique générale de l'association et nomme le directeur général. Il est habilité par l'assemblée générale à arrêter les budgets et comptes administratifs des établissements et services de l'association avant leur transmission aux pouvoirs publics.

Le directeur général de l'association, qui dirige le siège, assure les fonctions de direction, d'animation de l'association, de coordination entre les établissements, d'organisation des tâches mutualisées notamment celles de gestion comptable et financière et de représentation auprès des organismes officiels.

L'association dispose d'un site Internet et publie, 3 fois par an, un bulletin de liaison, Le Lien, qui informe les adhérents sur la vie des établissements, échange des réflexions et des projets.

Elle a créé en 1995 une association sportive, l'Association Sportive des Jours Heureux (ASJH), qui est membre de la Fédération Française du Sport Adapté, à laquelle adhèrent les résidents qui souhaitent pratiquer des activités physiques.

Les responsabilités et les attributions des directeurs et des cadres dirigeants salariés des établissements sont clairement définies.

L'association est attentive à la transparence du fonctionnement de ses établissements, à la qualité des recrutements, à la formation et à l'entretien de la motivation de son personnel.

Chaque établissement poursuit ses efforts de promotion de toutes les formes de bienveillance. Il a pour mission de veiller tout particulièrement à la santé de ses résidents et de mener une politique active de prévention, en étant particulièrement attentif aux effets du vieillissement.

Une attention particulière est portée à la vie affective des résidents et aux relations qui peuvent s'établir entre eux. Dans ce domaine l'établissement s'attache à préserver l'autonomie de chacun dans le respect de la sécurité de tous.

Les diverses activités régulières proposées sont adaptées aux personnes accueillies et conçues pour contribuer à leur épanouissement. Dans chaque établissement de nombreuses fêtes égayent et rythment leur vie. Elles associent le plus souvent possible les familles. Les établissements sont intégrés dans la vie locale et recherchent les contacts réguliers avec leur environnement.

Les résidents, les parents et les représentants légaux sont parties prenantes dans la vie des établissements par leur participation aux Conseils de la Vie Sociale (CVS).

Des bénévoles permettent d'élargir la palette des services et distractions offerts aux résidents notamment auprès de ceux dont le soutien familial est le plus ténu.

4 - LE DIAGNOSTIC DU PROJET ASSOCIATIF 2016-2020

A partir d'un questionnaire évaluatif exploité au siège, dans les établissements, et au comité des directeurs, se dégagent les grandes lignes suivantes :

- La qualité d'association de famille a été respectée. Elle est perçue comme apportant une dimension humaine à l'accompagnement, davantage que comme une attention particulière portée aux attentes des familles.
- La qualité de l'accompagnement n'a pas failli. Des évolutions d'agrément (foyer de Nanterre - 92, maison d'accueil spécialisé à Epinay - 91) ont permis de s'adapter au vieillissement et aux déficiences de la population accueillie.
- L'ouverture en direction d'un nouveau public et d'une nouvelle activité a été opérée avec la reprise de l'agrément du centre d'accueil médico-social précoce (CAMSP Paris-Nord).
- La gouvernance a été adaptée notamment par une clarification des délégations avec la confirmation de l'autorité des directeurs sur leur établissement.
- Le fonctionnement collectif s'est amélioré. Les échanges d'expériences entre établissements sont plus nombreux. Le comité des directeurs, présidé par le directeur général, joue un rôle positif.
- Les performances de gestion se sont maintenues, la crédibilité de l'association auprès des financeurs n'a pas fléchi. Certains processus tels que la facturation ou la paie ont été améliorés par une centralisation au siège, et une utilisation plus systématique des logiciels dédiés.
- Les évaluations des établissements et du siège sont pratiquées et régulières.

Quelques déceptions ont été relevées :

- Le militantisme de l'association est modeste auprès des pouvoirs publics et des fédérations, et la réflexion en commun sur des sujets de fond est aujourd'hui limitée alors que les savoir-faire collectifs ne se sont pas affaiblis.
- La communication et ses instruments (site de l'association notamment) sont perfectibles.

5 - SES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'association réaffirme son attachement aux principes qu'elle a transcrit, dans sa charte. Son action est centrée sur l'accompagnement des personnes accueillies dans ses établissements. Chacun de ces établissements dispose d'une large autonomie, sous l'autorité de son directeur, et peut compter sur l'appui des instances de l'association et du siège pour l'accompagner dans ses projets les plus lourds, tout particulièrement les nécessaires rénovations.

Les voies suivantes sont envisagées pour les cinq prochaines années. Elles actualisent, sans les révolutionner, les orientations du projet associatif précédent.

5-1 - Préserver la qualité d'association de famille

Cet objectif se lit comme la volonté de préserver l'autonomie de décision et la dimension humaine de notre association, gage de la qualité de ses accompagnements.

L'association ne perd pas de vue qu'apporter une réponse efficace à des familles en recherche d'un d'accueil pour leur proche a été le moteur de la motivation des fondateurs. L'association ne peut rester sourde aux besoins actuels, dont la nature est connue par les profils des candidats qui se présentent.

L'association est à l'écoute des autres associations de parents à la recherche d'un appui ou d'un rapprochement, en particulier celles qui accompagnent des personnes porteuses d'handicaps rares. L'élargissement de l'association, par une telle démarche, est à privilégier.

5-2 - Entretenir une dynamique de projets

L'immobilisme n'étant jamais la bonne solution, l'association développera des projets respectueux de ses valeurs et compatibles avec ses moyens, notamment les capacités des établissements en termes de ressources, de compétences et d'expérience. Ces projets, qui témoignent de son ouverture, sont choisis en tenant compte de la politique des Pouvoirs publics qui nous financent et dont nous sommes l'opérateur.

L'association est donc à l'écoute des attentes actuelles notamment de « Réponse accompagnée pour tous », de la mise en place de « Via Trajectoire » et du « Plan de résorption des départs en Belgique ».

• Accueil de résidents porteurs de handicaps psychiques

L'association recherche les moyens de développer les relations avec le réseau de soins psychiatriques du territoire afin d'améliorer l'accompagnement des résidents actuels qui présentent ce type de troubles, développer son savoir-faire et se préparer à d'autres accueils.

L'association prépare la réalisation d'un foyer « hors-les murs », destiné à des personnes présentant un handicap psychique, sous la forme de la création de 16 studios, 8 sur le site du foyer d'accueil médicalisé Jean Faveris (Paris XIII^{ème}) et 8 à proximité du foyer Kellermann (Paris XIII^{ème}).

L'association proposera à nos financeurs les aménagements permettant un accueil de ces personnes dans nos foyers, sans perturber les autres résidents. La spécialisation d'un étage, ou d'une unité de vie, dans un seul établissement pourrait servir de laboratoire.

• Accueil de résidents présentant des troubles du spectre autistique

La maison d'accueil spécialisé d'Epinay (91) a été identifiée comme pouvant recevoir des résidents présentant des troubles du spectre autistique, et a reçu des moyens en conséquence. Nous avons, de ce fait, développé une compétence favorable à d'autres accueils.

• Conforter la compétence « soins » au sein de l'association

Le vieillissement de la population accueillie, des exigences sans cesse croissantes en termes de traçabilité et d'hygiène, et l'expérience de la pandémie justifient qu'un effort soit fait dans le sens d'un renforcement du volet « soin de l'accompagnement ».

Cela passe par des mesures d'organisation au sein des établissements et le projet de recruter à temps partiel un médecin, au siège, pour accompagner cette évolution.

5-3 - Revitaliser la réflexion sur l'accompagnement, en interne

Il serait dommage de perdre la conscience de notre compétence collective dans la mission d'accompagnement que l'association assure depuis 50 ans. A cette fin, plusieurs mesures simples sont envisagées :

- Susciter l'introduction de certains administrateurs dans les fédérations dont les valeurs sont compatibles avec les nôtres.
- Constituer une structure interne de formation à partir d'équipes composées de membres du personnel de l'association qui assureraient la mise en oeuvre dans des domaines où notre compétence est sûre : la prévention de la maltraitance, l'accompagnement du vieillissement, la réalisation du projet individuel...
- Cette formation serait assurée au profit de notre propre personnel, et si cela est concluant, pourrait être proposée à d'autres associations.
- Susciter des initiatives de partage d'information et de réflexion en commun sur des thèmes intéressant les familles et le personnel de l'association.

5-4 -Travailler sur l'image que nous projetons

• Le site de l'association

Le site de l'association sera amélioré pour être rendu attractif et utile. Les cibles à viser sont les candidats à l'embauche, et les familles en recherche de solution pour leur proche.

L'association se doit d'être ambitieuse pour que le site soit également attractif pour d'éventuels sponsors disposés à faire du chemin avec nous.

• Les parents et les amis

L'adhésion à notre association est systématiquement proposée aux parents des nouveaux résidents. Le contact sera, autant que possible, maintenu avec eux pour susciter l'envie de maintenir leur adhésion. Ils seront interrogés sur leurs attentes. Les administrateurs délégués porteront une attention particulière à ce lien.

L'association se montrera accueillante aux personnes qui, sans être parents, manifestent de l'intérêt pour notre projet et proposent d'y contribuer.

• Les bénévoles

Les bénévoles qui participent à la vie des établissements en proposant du temps et des activités sont fidèles et précieux, mais ils sont peu nombreux. Les directeurs auront à cœur d'encourager les initiatives. Ils structureront les activités par des contrats de bénévolat. La réglementation prévoit que la valeur de l'activité bénévole soit transcrite dans les comptes.

L'association sera active dans sa recherche d'administrateurs, parents ou amis, dont les talents sont de nature à garantir son avenir.

Enfin, l'association ne sera pas absente des préoccupations relatives au développement durable qui mobilisent la société.

• Sa mise en œuvre

Le conseil d'administration, les équipes dirigeantes du siège et des établissements, et les membres bénévoles de l'association auront à cœur de mettre en œuvre les orientations définies dans ce présent document.

CHARTRE

La charte de l'association définit l'éthique qui inspire son action.

Chaque famille de résident, lors de l'admission de celui-ci dans un établissement de l'association Les Jours Heureux, et chaque membre du personnel lors de son recrutement, s'engagent à en respecter l'esprit et les règles d'application.

L'association Les Jours Heureux ne se réclame d'aucune appartenance politique ou religieuse et s'interdit toute action dans ces domaines. Elle accueille les personnes déficientes intellectuelles relevant de sa compétence sans distinction d'aucune sorte. Cette neutralité ne signifie pas pour autant absence d'éthique.

L'association Les Jours Heureux :

- Proclame son respect de la vie sous toutes ses formes ;
- Affirme que toute personne déficiente intellectuelle est une personne à part entière, devant être incluse dans la cité ;
- S'oppose à toutes les formes d'exclusion ou de ségrégation à l'égard des personnes déficientes intellectuelles ;
- S'efforce de tout mettre en œuvre pour que la vie des personnes qui lui sont confiées soit la plus épanouissante, digne et heureuse possible. Dans ce but elle s'efforce de développer chez elles un certain niveau d'autonomie et de liberté éclairée, adaptée à leurs capacités, grâce à l'accompagnement éducatif et médico-psychologique des équipes responsables ;
- Favorise le maintien du lien familial aussi longtemps que possible ;
- S'engage à garder le résident dans ses établissements tant que le permettent son équilibre individuel et l'harmonie de la vie collective ;
- Se préoccupe activement des problèmes de tous ordres posés par le vieillissement des personnes déficientes intellectuelles et par la disparition de leur famille ;
- Facilite, pour ceux qui le souhaitent, la participation à toutes activités religieuses à l'extérieur de l'établissement.

En résumé, elle a le souci constant du développement moral, intellectuel, affectif et physique des personnes déficientes intellectuelles et de leur insertion dans la vie sociale.

- Le choix du personnel d'encadrement, le comportement des équipes d'accompagnement, l'animation et la conception des lieux de vie des établissements sont en accord avec ces principes ;
- L'encadrement est choisi avec soin pour ses qualités humaines et morales ;
- Les équipes d'accompagnement, solidaires et dynamiques, doivent faire preuve, vis-à-vis des résidents de compréhension et de patience, dans une ambiance de bonne humeur. Aucune forme de maltraitance n'est tolérée ;
- Le personnel, en concertation avec les familles, respecte l'intimité des résidents et est attentif à la manifestation de leur affectivité en veillant à la protection de chacun et aux contraintes de la vie collective ;
- L'animation est adaptée aux différents niveaux de handicap : elle a pour but le développement moral et intellectuel, puis avec l'âge, la lutte contre la régression à l'aide d'activités enrichissantes, dynamisantes et ouvertes sur le monde extérieur. La participation active des résidents est constamment sollicitée ;
- Les locaux mis à la disposition des résidents, sans être luxueux, sont conçus avec goût, ont des caractéristiques fonctionnelles adaptées à l'âge et au degré de handicap, et facilitent la vie en petits groupes homogènes au sein d'une communauté plus vaste comprenant les différents âges de la vie ;
- L'aménagement et la décoration font l'objet d'une attention particulière ;
- La bonne gestion et le bon entretien des établissements sont essentiels pour la qualité de vie des résidents. Les directeurs, qui en sont responsables, doivent y veiller constamment.